

ENTREPRISES
PARTICULIERSTOULOUSE (31)
PARIS (93)DANS NOS CAMPUS
DANS VOS LOCAUX
E-LEARNING

35H



NOUS CONSULTER

OBJECTIFS

- L'équipier secouriste est une personne formée et entraînée, capable de prendre en charge une ou plusieurs victimes. Cette prise en charge, avec du matériel de premiers secours adapté à la situation rencontrée, a pour but de préserver l'intégrité physique de la ou des victimes en attendant le relais.
- L'équipier secouriste peut choisir, exécuter ou faire exécuter correctement les gestes de premiers secours, aux côtés d'un secouriste PSE1, agir en équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe au sein d'un poste de secours ou d'une équipe de transport d'urgence.

PUBLIC

- Toute personne qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'une structure de sécurité civile.
- Les entreprises et structures qui disposent d'équipes constituées et de matériel de première intervention : pompiers de sites industriels, agents de sécurité des centres commerciaux, des parcs d'attraction.
- Les personnes souhaitant entrer en formation de pisteur secouriste
- Les personnes souhaitant entrer en formation de pisteur bike patrol

PÉDAGOGIE

- Utilisation de l'extranet Dendreo pour partager des documents et des informations
- Livret pédagogique remis à chaque stagiaire
- Support Prezi de la FFSS conforme aux recommandations de la DGSCGC.
- Outil multimédia : Icone graphic
- Vidéos
- Matériels de secourisme : sac PS et oxygénothérapie, mannequin, défibrillateur de formation...

MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

- Évaluation continue sur l'ensemble des modules nécessaires à la formation : formative et sommative
- Livret de certification du candidat
- Mises en situation ou cas concrets
- QCM en ligne

PROGRAMME

1. Prendre en charge une personne :
 - présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie ;
 - victime d'une atteinte circonstancielle ;
 - présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.
2. Assurer, au sein d'une équipe :
 - l'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette.
 - le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.
3. Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.
4. Evaluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
5. Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
6. Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés.
7. Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.